

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : [mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

[www.pranles.fr](http://www.pranles.fr)

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 MARS 2015**

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le 31 mars 2015

**Présents** : M Denis CLAIR - MMES Nathalie DHORMES – Françoise LORIVAL – MM– Fabrice THIERS – Jean-Paul PAULMIER – MMES Brigitte CAGNOL - Murielle BERTHELOT – Adeline CROZIER – M Jean-Claude VIDAL.

**Absent** : Christophe MONTEUX

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude VIDAL

**Ordre du jour**

1. Approbation du compte-rendu du 06 mars 2015
2. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales
3. Fixation du prix de l'eau 2015
4. Examen et vote du budget primitif eau 2015
5. Examen et vote du budget primitif principal 2015
6. Subventions aux associations
7. Délibération participation Centre de Secours de Privas
8. Amortissement Centre de Secours de Saint-Sauveur-de-Montagut
9. Délibération sur la convention pour le cinéma « le Vivarais »
10. Questions diverses
  - Réunion avec la Direction d'Orange
  - Litige terrain communal

**I – APPROBATION DU COMPTE- RENDU DU 6 MARS 2015**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après rectification de deux dates et correction d'une faute d'orthographe.

## **II – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le conseil décide que les taxes locales 2015 n'augmenteront pas. Elles se situent en dessous des taux moyens, tant départementaux que nationaux. Elles s'établissent ainsi :

Taxe d'habitation :	15,43 %
Taxe foncière bâti :	8,88 %
Taxe foncière bâti :	55,68 %

Pour un produit attendu de 97 279 €.

## **III – FIXATION DU PRIX DE L'EAU**

Le conseil décide de ne pas augmenter le prix du mètre cube (1,25 €) ni celui de l'abonnement (50 € / an). Pour mémoire, le prix du mètre cube avait été augmenté de 0,10 € au budget 2014 (de 1,15 à 1,25 €). Le produit attendu est de 21 600 € pour la consommation de l'eau et de 12 700 € pour la location des compteurs.

## **IV – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET DE L'EAU**

Après examen des propositions de la Commission Finances qui s'est réunies deux fois les 17 et 26 février, le budget de l'eau est adopté à l'unanimité.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 54 597 €, et en recettes et dépenses d'investissement à 364 799 €. Les trois tranches de travaux du réseau de la Pranlette (enfouissement réseau montée-descente entre la Charrière et le col du Muret, réservoir 100 m3 au Muret et changement des pompes de la station de relevage de la Charrière) représentent un investissement de 326 096,40 € couverts par 175 857 € de subventions d'investissement, un emprunt de 100 000 € sur 10 ans et un emprunt relais sur deux ans des 56 300 € correspondant au montant de la TVA.

## **V – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET GENERAL**

Après examen des propositions de la Commission Finances qui s'est réuni deux fois les 17 et 26 février, le budget général est adopté à l'unanimité.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 529 372 €. Les charges à caractère général représentent 15,61% du budget et les charges de personnel 26 %. Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à 550 951 €.

## **VI – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Engagée dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations, le conseil municipal a adopté de nouvelles règles d'attribution des subventions. Elles ne sont pas une dépense obligatoire et sont soumises à la libre appréciation du conseil municipal en fonction des critères suivants : être une association loi 1901, avoir son siège ou son activité principale sur la commune, être conforme à la politique générale de la commune en matière d'animations sportives, culturelles ou sociales, et en faire la demande.

Une subvention de 90€ est donc attribuée à Générations Mouvement Aînés Ruraux (Les Amis de Peyrorelle), l'ACCA, l'Amicale Laïque, la Courte Echelle, le Meunier de Mandy et PPAM. Une subvention de 70° est versée aux ADMR de Privas et St Sauveur de Montagut.

## **VII – DELIBERATION POUR LA PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE PRIVAS**

D'un montant de 3,2 millions d'euros HT, le centre de secours de Privas sera pris en charge à hauteur de 30% par les communes concernées. Le conseil conteste le calcul concernant la commune. La base de calcul retenue est la population DGF ( la population au sens DGF est

constituée par la population totale majorée d'un habitant par résidences secondaire), soit 610 habitants, ce qui représenterait une participation de 30 381€. Or le Centre de secours de St Sauveur de Montagut pour lequel la commune a participé à hauteur de 6520 €, englobe 180 habitants de la population DGF. Le calcul doit donc se faire sur la base de 430 habitants. Le conseil décide le report de cette délibération.

## **VIII – AMORTISSEMENT CENTRE DE SECOURS DE ST SAUVEUR DE MONTAGUT**

Le conseil décide d'amortir la participation de la commune à la construction du Centre de Secours de St Sauveur de Montagut sur une durée de 7 années.

## **IX – DELIBERATION SUR LA CONVENTION AVEC LE CINEMA « LE VIVARAIS »**

Le conseil décide à l'unanimité de reconduire la convention de fonctionnement avec le cinéma de Privas « Le Vivarais » : 0,47€ par habitant soit 229,83€ pour l'année.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

### **Litige terrain communal :**

Une réponse argumentée a été adressée au conseil de Mr Roussel.

### **Accessibilité des personnes à mobilité réduites :**

Une délégation du conseil a rencontré Mme MAURON du Service territorial de l'architecture et du patrimoine pour finaliser le projet d'accessibilité à l'église. Il sera conforme au projet choisi lors du conseil du 6 mars. La barrière sera remplacée par une simple main courante scellée sur le mur de la façade. Les pierres seront utilisées pour la construction de l'escalier, et le parement de l'ensemble.

### **Etude pour la numérotation métrique des voies et la géo localisation des habitations**

*Le conseil étudie la possibilité de lancer cette étude et prendra sa décision lors d'une prochaine séance.*

**Réunion avec,** Hervé Créatin, Directeur chargé des relations avec les collectivités locales en Drôme-Ardèche, accompagné de Cyrille Deygas, technicien hertzien.

A la suite des multiples interventions du maire, de l'Association des Maires, et après l'enquête du Conseil Général sur la répétition de pannes téléphoniques, Orange propose une solution hertzienne pour les 123 abonnés reliés au NRAZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre). Le réseau de transport filaire sera abandonné au profit d'une liaison hertzienne entre le Serre de Gruas et une antenne fixée sur la façade Est de la mairie. Cette nouvelle installation améliorera la fiabilité et assurera un débit plus important. Un projet qui pourrait être finalisé fin juin pour la partie hertzienne. Un délai supplémentaire sera nécessaire pour la migration des lignes vers le NRAZO. Les dérangements traités de façon provisoire seront progressivement résorbés.

### **« Le Biassou » est fixé au 19 juin**

Une réunion préparatoire aura lieu le 1<sup>er</sup> juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50. Prochaine réunion le 7 mai à 20h30